



COMMUNIQUE DE PRESSE

SEAFRANCE : Un sursis d'exploitation jusqu'au 26 janvier 2012.

Paris le 16 novembre 2011

Ce sursis permet à des repreneurs de présenter un projet viable pour les 880 salariés et les 200 CDD de SEAFRANCE.

Après 18 mois d'administration judiciaire, le tribunal de commerce de Paris a décidé de procéder à la liquidation de SEAFRANCE, avec continuité de l'exploitation. Cette décision est grave pour l'avenir de l'entreprise, si aucune solution n'était trouvée à l'issue de ce sursis.

La FGTE-CFDT demande que tous les moyens soient mis en œuvre pour préserver l'emploi à Calais. Cet engagement ne pourra se faire que dans la recherche permanente d'un dialogue social constructif permettant au tribunal d'apprécier les offres de reprise.

LA FGTE-CFDT en appelle à tous les acteurs économiques, pour relever le défi de la sauvegarde de l'emploi et de l'avenir de SEAFRANCE.

Contact Presse

Liliane DEBECHE : 06 76 25 52 20

Edgar STEMER : 06 10 01 47 76